

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Février 2011



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel.

APPEL : 25 membres sont présents.

6 élus : Gaëtane PINIER, Elisabeth LE RIBOTEUR, Joëlle MAS, Marie–Josée AUDIER, Alexandre ROBIN, Kaméla SAOULI ont donné pouvoir respectivement à Rachel DEROUAULT, Pascal RIGAUD, Jean-René JUGEAU, Nicole BINEAU, Pascal FRAUDIN et à Alain OUTREMAN.

Mesdames Elisabeth PESNEL et Anne-Sophie KROLIKIEWICZ sont absentes.

Yolande GAFFIE est élue à l'unanimité Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2010

Le procès verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

Le Maire rend compte des **20** décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

N°	OBJET	MONTANT TTC
081-2010	Signature d'une convention avec l'organisme CFA d'Alembert 78280 Guyancourt pour une formation diplômante du 23/09/10 au 16/09/11 ayant pour objet la licence professionnelle gestion des services à l'environnement pour une apprentie à la DGS	3 688
090-2010	Signature d'une convention avec la TAPIA 74400 Chamonix pour l'organisation d'un séjour à Chamonix du 19 au 26/12/10 pour 28 jeunes et 4 animateurs du Bateau Vivre	3 864
101-2010	Décision pour mandater Maître Nicoli avocat pour représenter les intérêts de la commune d'Achères auprès de la Cour d'appel de Versailles	
104-2010	Signature d'une convention tripartite avec le Conseil Général des Yvelines et le collègue Jean Lurçat pour la mise à disposition des installations sportives de la ville à titre gracieux pour l'année scolaire 2010/2011	
105-2010	Signature d'une convention tripartite avec le Conseil Régional d'IDF et le lycée Louise Weiss pour la mise à disposition à titre gracieux des installations sportives de la ville pour l'année scolaire 2010/2011	
106-2010	Signature d'une convention avec l'organisme ADAPSS IDF 75010 Paris pour une formation diplômante du 1 ^{er} /09/10 au 30/06/12 (soit 1500 heures) ayant pour objet le diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants pour un agent apprenti au service Petite enfance	15 750 €
107-2010	Signature d'une convention avec l'organisme ADAPSS IDF pour une formation diplômante du 1 ^{er} /09/10 au 31/12/11 (soit 595 heures) ayant pour objet le diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants pour un agent apprenti au service Petite enfance (avec une aide de la Région IDF de 2 000 €)	6 247.50
108-2010	Signature d'une convention avec AFI 77185 Lognes pour une journée de formation sur site « Agenda et rendez-vous » à destination des agents affectés au secteur logement service social	90
109-2010	Signature du contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie du 20/12/2010 au 18/12/2011 à hauteur de 1 800 000€ auprès de la Caisse d'Epargne	
110-2010	Signature d'une convention avec l'organisme CDCLI concernant une action de formation ayant pour thème « premières années, premiers liens » le 22/01/11 pour un agent du service Petite Enfance.	12
111-2010	Signature de la lettre d'acceptation de l'allocation au profit de la ville d'Achères de l'indemnité d'un montant de 106 188.60€ en réparation des dommages résultant du sinistre survenu le 25/02/10 dans les locaux de la Maison de Quartier Jacques Prévert	
112-2010	Signature d'une convention avec le CNFPT 78048 Guyancourt pour une action de formation diplômante « Validation des Acquis et de l'Expérience, diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture » sur 16 jours au cours de 2011/2012 pour un agent au service de la Petite Enfance	1 440
01-2011	Signature d'une convention avec ADUCTIS 91571 Bièvres pour une formation sur logiciel ATAL V5 pour 8 agents du CTM	7 120
02-2011	Signature de contrats de réservations de créneaux sur la base de loisirs de Cergy-Pontoise pour 2011 avec le Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de Cergy-Pontoise dans le cadre des activités d'Achèresport (voile, téléski, kayak, escalade...)	3 213
03-2011	Signature d'une facture valant convention simplifiée avec l'organisme groupe territorial concernant une formation le 7 avril 2011 pour le responsable du domaine public	52
04-2011	Signature d'une convention avec l'Oeuvre Universitaire du Loiret pour un séjour à Ingrannes du 18 au 23 avril 2011 pour 5 enfants de 4/6 ans	1 425
05-2011	Signature d'une convention avec l'œuvre Universitaire du Loiret pour un séjour à Sollières du 12 au 19 février 2011 pour 6 enfants de 6/13 ans	3 795
06-2011	Signature d'une convention avec le « Groupe Etudes et Vacances » pour un séjour à Mimizan du 17 au 22 avril 2011 pour 4 enfants de 4/7 ans « nos amis les poneys » et pour 3 enfants de 8/12 ans « A poneys entre Mer et forêt.	3 990
07-2011	Signature d'une convention 2010-004 avec la Ligue de l'Enseignement pour 2 séjours à Morillon : 2 appartements de 6 personnes : un du 12 au 19 février 2011 et l'autre du 19 au 26 février 2011	2 185
08-2011	Signature d'une convention 2010-002 avec la Ligue de l'Enseignement pour un séjour à Châtel du 13 au 19 février 2011 pour 6 personnes de 10/15 ans	4 950

LISTE DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT
10-043	Acquisition et livraison de matériels de son et lumière, de scénographie, de vidéo et de photo - lot 1 Matériel son et lumière	LABEL EQUIP 93240 - STAINS	79 743,80
10-043	Acquisition et livraison de matériels de son et lumière, de scénographie, de vidéo et de photo - lot 2 Matériel de scénographie	4J EVENEMENTS 78180 - MONTIGNY LE BRETONNEUX	24 955,91
10-043	Acquisition et livraison de matériels de son et lumière, de scénographie, de vidéo et de photo - lot 3 Matériel vidéo et photo	4J EVENEMENTS 78180 - MONTIGNY LE BRETONNEUX	11 249,17
10-045	Vérification périodique des installations techniques des établissements communaux recevant du public	SOCOTEC Agence Equipements Yvelines 78180 - MONTIGNY LE BRETONNEUX	26 544,88
10-050	Services de traiteur pour un cocktail : Voeux aux personnalités et aux associations	DELAFOSSE RECEPTIONS 78700 - CONFLANS STE HONORINE	10 000,00
10-050	Services de traiteur pour le banquet : Voeux au personnel communal	LECOINTE 76150 - LA VAUPALIERE	19 000,00
10-051	Création d'une salle de motricité provisoire à l'école maternelle Kergomard - lot 1 Gros oeuvre - VRD	VMPC 95420 - MAGNY EN VEXIN	31 600,01
10-051	Création d'une salle de motricité provisoire à l'école maternelle Kergomard - lot 2 Bâtiment modulaire	EUROPE ET COMMUNICATION 78630 - ORGEVAL	47 000,00
10-051	Création d'une salle de motricité provisoire à l'école maternelle Kergomard - lot 3 Electricité	Raoul TAQUET et Cie 78510 - TRIEL SUR SEINE	2 260,00
10-051	Création d'une salle de motricité provisoire à l'école maternelle Kergomard - lot 4 Menuiserie intérieure	EUROPE ET COMMUNICATION 78630 - ORGEVAL	5 310,00
10-052	Gestion de l'hôtel d'entreprises et de bâtiments locatifs	SARRY 78 78058 - ST QUENTIN EN YVELINES	56 000,00
10-004	Assainissement des eaux pluviales des bassins versants "Chêne Feuillu et Montsouris"- Canalisations et terrassements généraux	COLAS SNPR 78700 - CONFLANS STE HONORINE	Avenant : 23 984,50
10-004	Assainissement des eaux pluviales des bassins versants "Chêne Feuillu et Montsouris"- Travaux paysagers	SAEC 95220 - HERBLAY	Avenant : 9 821,37
09-039	1 ^{ère} période de reconduction du 29/01/2011 au 28/01/2012 du marché de création, rénovation et entretien des espaces verts communaux	SAEC 95220 - HERBLAY	minimum de 0 et maximum de 500 000
09-035	2 ^{ème} période de reconduction du 20/01/2011 au 19/01/2012 du contrat Di@lège - Consultation/Internet des informations relatives à l'électricité	EDF - Branche Commerce 92099 - PARIS LA DEFENSE CEDEX	872,40
09-024	2 ^{ème} période de reconduction du 01/01/2011 au 31/12/2011 du marché d'entretien des bouches et poteaux d'incendie de la ville d'Achères	SEFO 78570 - ANDRESY	17 780,00
09-025	2 ^{ème} période de reconduction du 01/01/2011 au 31/12/2011 du marché d'entretien des bornes fontaines et robinets du cimetière d'Achères	SEFO 78570 - ANDRESY	1 630,00
09-038	1 ^{ère} période de reconduction du 01/01/2011 au 31/12/2011 du marché de location et maintenance d'une machine à affranchir et d'une balance postale et acquisition de consommables	SATAS 92111 - CLICHY CEDEX	1 999,00
09-040	1 ^{ère} période de reconduction du 02/03/2011 au 01/03/2012 du marché d'entretien du patrimoine arboricole	PAYSAGES CLEMENT 28210 - FAVEROLLES	minimum de 17 000 et maximum de 59 500
10-001	1 ^{ère} période de reconduction du 05/03/2011 au 04/03/2012 du marché de fourniture de matériels à usage unique	MR NET 95260 - BEAUMONT SUR OISE	minimum de 12 000 et maximum de 25 000
07-031	4 ^{ème} période de reconduction du 01/02/2011 au 31/01/2012 du contrat d'assistance et de maintenance pour le logiciel ATAL II	ADUCTIS 91571 - BIEVRES	4 370,14

C A B I N E T D U M A I R E

01 MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES
RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal par délibération en date du 21 Octobre 2010 a pris acte de l'installation de Madame Magali AUTRET, conseillère municipale inscrite sur la liste « Une énergie nouvelle pour Achères » suite à la démission de Monsieur Roland SEGUI. Dès lors, il est proposé d'intégrer Madame AUTRET au sein de la Commission Sports et de la

Commission d'Appel d'Offres. Un siège reste à pourvoir au sein de la Commission des Finances par l'un des membres de la Liste « Une énergie nouvelle pour Achères ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que madame Magali AUTRET siègera au sein de la Commission des sports et de la Commission d'appel d'offres et que Madame Suzanne JAUNET, conseillère municipale élue sur la liste « Une énergie nouvelle pour Achères », siègera au sein de la Commission des Finances

02 ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION D'UNE INTERCOMMUNALITÉ RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

La Loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales prévoit les dispositions concernant le renforcement et la simplification de la carte intercommunale sur le territoire national, l'objectif visant à ce que l'ensemble du territoire soit couvert par des structures intercommunales à l'horizon de juin 2013. Aussi, au regard du bassin de la confluence Seine Oise et Forêt, il convient d'engager dès à présent une réflexion sur la définition d'un périmètre intercommunal pertinent qui puisse mettre en exergue les atouts, voire les faiblesses des territoires à prendre en considération. Afin de créer un cadre d'études et d'échanges et d'élaborer une vision partagée dans les domaines de compétences à mutualiser, notamment en terme financier et d'aménagement du territoire dans l'intérêt des populations, il est proposé un projet d'association de préfiguration de l'intercommunalité.

Par 26 voix pour et 5 abstentions (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD, et Magali AUTRET), le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'adhésion de la commune à l'Association de préfiguration d'une intercommunalité, afin d'établir des échanges d'expériences et de réunir les communes membres (Conflans Sainte Honorine, Poissy, Vernouillet, Morainvilliers, Médan, Villennes sur Seine, Maurecourt et les Alluets-le-Roi) dans le but d'une réflexion sur la création d'une intercommunalité, et dit que la dépense de fonctionnement afférente à cette adhésion, correspondant à 0,50€ maximum par habitant, sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal.

F I N A N C E S

03 ENCAISSEMENT DES PRODUITS DE LA CAISSE DES ECOLES ET DU CCAS PAR LA REGIE CENTRALE DE LA VILLE RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

La régie centrale d'Achères encaisse des produits pour le compte du budget de la Ville, mais aussi pour celui du CCAS et de la Caisse des écoles. Cette situation perdure depuis 2005, date à laquelle, par avenant à l'arrêté de création de la régie centrale de la ville, il a été décidé de procéder à la fusion des trois régies de recettes existantes (Ville, CCAS et Caisse des écoles) et de faire encaisser en régie centrale les recettes de la ville, du CCAS et de la Caisse des écoles.

Conformément à l'Instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative à l'organisation et au fonctionnement des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le principe de l'encaissement de produits pour le compte d'un tiers, à savoir le CCAS et la Caisse des écoles, par l'intermédiaire de la régie centrale et autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions définissant les modalités d'encaissement des recettes avec le CCAS et la Caisse des écoles par la régie centrale de la commune.

04. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE RAPPORTEUR : RACHEL DEROUAULT

Suite à la délibération n°05 en date du 03 avril 2008, la Ville a confié le 21 juillet 2008 à la Société SOGERES l'exécution d'un marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison de repas en liaison froide et de goûters (lot 1) de produits laitiers et fromagers (lot 2) pour la restauration scolaire et périscolaire.

Ce marché arrivant à expiration le 20 juillet 2011 et en vue d'assurer la continuité de ces prestations dans les meilleures conditions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le lancement de la procédure de passation et la signature du marché à bons de commande, autorise le recours à la procédure d'appel d'offres ouvert et autorise la reconduction dudit marché par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Les prestations seront réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot n° 1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters

	Pour un an	Pour 4 ans
Montant minimum hors taxes des commandes	650 000 euros	2 600 000 euros
Montant maximum hors taxes des commandes	800 000 euros	3 200 000 euros

Lot n° 2 : Fourniture et livraison de produits laitiers et fromagers

	Pour un an	Pour 4 ans
Montant minimum hors taxes des commandes	30 000 euros	120 000 euros
Montant maximum hors taxes des commandes	40 000 euros	160 000 euros

A M E N A G E M E N T D U T E R R I T O I R E - D E V E L O P P E M E N T U R B A I N

05. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DES YVELINES RELATIVE A LA CONSTRUCTION DU DEUXIEME COLLEGE D'ACHERES

RAPPORTEUR : NICOLE BINEAU

Le collège Jean Lurçat situé sur la commune d'Achères accueille près de 950 élèves, Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) comprise. Conformément à la politique de réduction des effectifs engagée

par le Département des Yvelines, le Conseil Général des Yvelines a programmé la construction d'un second collège sur le territoire de la ville d'Achères, décision confirmée par délibération du 18 décembre 2008. Le coût prévisionnel de cet établissement d'une capacité de 500 places a été évalué à 19,5 M€.

Par courrier en date du 4 janvier 2011, le projet de convention finalisé a été transmis au Conseil Général des Yvelines pour être soumis à son assemblée délibérante.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général des Yvelines relative à la construction du deuxième collège d'Achères.

A F F A I R E S J U R I D I Q U E S E T F O N C I E R E S

06. RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU QUARTIER ROCOURT

RAPPORTEUR : NICOLE BINEAU

L'Association Syndicale Libre Rocourt souhaite rétrocéder à la commune les voiries et les espaces verts du lotissement Rocourt. Par délibération du 26 Juin 2002 la ville a déjà autorisé la signature de l'acte de rétrocession des voiries qui cependant n'a jamais été signé. A ce jour, il s'agit d'actualiser cette délibération et d'approuver l'acquisition des voiries et des espaces verts du lotissement Rocourt par la commune, ainsi que d'autoriser la signature de l'acte de vente sous forme notariée à l'euro symbolique, les frais étant à la charge de l'ASL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** l'acquisition des voiries et espaces verts du lotissement de Rocourt dans le domaine privé et **autorise** la signature de l'acte de vente sous forme notariée ainsi que tous actes, pièces et documents y afférents qui seraient nécessaires.

07. PORTER A CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 10-371/DRE DU 15/12/2010-AUTORISANT LE SIAAP A EXPLOITER DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION SEINE AVAL A LA DERU, DES ICPE

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Dans le cadre de la mise en conformité de sa station d'épuration Seine Aval vis-à-vis de la directive européenne des eaux résiduaires (DERU), le SIAAP a déposé auprès de la préfecture une demande d'autorisation d'exploiter les installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, après avoir été soumise à enquête publique du 19 février au 31 mars 2009 pendant laquelle le conseil municipal a donné un avis favorable par délibération n°12 du 31 mars 2009, a été autorisée par arrêté préfectoral n° 10-371/DRE du 15 décembre 2010.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **prend acte** de l'arrêté préfectoral n° 10-371/DRE du 15 décembre 2010 selon l'article R.512-39 du code de l'environnement.

08. RÉSILIATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PASSÉ POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE ENTREPRISE EMPLOI

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Par délibérations en date du 30 mars 2006 et 18 mai 2006, le Conseil Municipal avait autorisé l'adhésion de la ville d'Achères à l'association de préfiguration de la Maison de l'Emploi Seine Amont 78. Une étude de programmation avait été engagée par le cabinet Gestin pour la création d'un Espace de l'Entreprise et de l'Emploi. Ce nouvel équipement devait s'inscrire comme l'antenne d'Achères de la Maison de l'Emploi Seine Amont 78 installée à Chanteloup-les-Vignes, et devait prendre place à proximité de l'hôtel d'entreprises Camille Jenatzy.

Par délibération en date du 22 mai 2008, le lancement de la procédure de concours restreint, avait été décidé conformément aux dispositions de l'article 70 et 74-II du Code des Marchés Publics afin de désigner une équipe de Maîtrise d'œuvre ; ainsi que le lancement d'une consultation en vue de retenir un Bureau de Contrôle, un Coordonnateur SPS, et un Coordonnateur SSI.

Par délibération en date du 06 Octobre 2009, le marché avait été attribué à l'équipe de maîtrise d'œuvre COLBOC et FRANZEN, Architecte mandataire - LAMOUREUX, acousticien- EVP Ingénierie, Bet structures, CDK bureau d'étude fluides, thermique et HQE -- BUREAU MICHEL FORGUE, économiste de la construction- AGENCE BERTRAND PAULET, paysagiste.

Au vu du désengagement de la Région Ile de France dans le financement de cette opération, de l'absence de certitudes dans la reconduction des crédits alloués par l'Etat sur l'année 2011 ; pour cette opération, des fortes diminutions des financements du Conseil Général des Yvelines et dans ce cadre, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** le Maire à résilier les marchés de Maîtrise d'œuvre, de Bureau de Contrôle, de Coordonnateur SPS, de Coordonnateur SSI, du fait de la personne publique selon l'article 36 du CCAG-PI et **décide** l'établissement d'un décompte de liquidation, qui pourra, après négociations avec l'ensemble des prestataires, et en l'application des dispositions contractuelles comprendre une indemnité.

C U L T U R E

09. VERSEMENT D'UN ACOMPTÉ SUR SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION MUSICALE A ACHERES - ADIMUSA

RAPPORTEUR : JULIEN CHANTEAU

Dans le cadre des activités culturelles dispensées par l'espace artistique du SAX, la majorité des dépenses artistiques de 2011 seront effectuées sur le premier trimestre de l'année et les subventions des autres collectivités territoriales et de l'Etat ne seront attribuées qu'au troisième ou quatrième trimestre de l'année.

Afin d'éviter une augmentation conséquente des frais bancaires et de faire face aux besoins de trésorerie de l'association pour le début de cette année, le Conseil Municipal, **par 26 voix pour et 5 abstentions** (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD, et Magali AUTRET), **décide** de procéder au versement d'un acompte sur subvention 2011 au profit de l'ADIMUSA d'un montant de 60 000 euros (soixante mille euros).

V I E S C O L A I R E

10. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE FREDERIC JOLIOT CURIE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE

RAPPORTEUR : RACHEL DEROUAULT

Un projet de classe de découverte ayant pour thème « Découverte du Milieu Marin et Sports », a été mis en place pour deux classes de l'Ecole Frédéric Joliot Curie, du 26 au 30 Avril 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **accorde** une subvention exceptionnelle de 1 700 € (mille sept cent euros) afin que la coopérative puisse acheter les billets de train de la classe de découverte.

10. AMENAGEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

RAPPORTEUR : RACHEL DEROUAULT

Afin de garantir une meilleure répartition des effectifs au sein des établissements scolaires de la ville, il apparaît nécessaire d'accorder une souplesse de sectorisation pour les prochaines inscriptions scolaires en maternelle des secteurs Volat, Desnos, Jovet et Freinet.

L'affectation des enfants sera décidée en réunion de commission avec les Directeurs d'Etablissements et la Direction de l'Education.

A l'unanimité, le Conseil municipal **décide** d'appliquer cette nouvelle sectorisation pour l'année 2011 et ce jusqu'à nouvel avis.

P E T I T E E N F A N C E

12. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES N° 200800008 RELATIVE A LA STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF LOUIS PASTEUR

13. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES N° 200800009 RELATIVE A LA STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL LES SOURCES

14. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES N° 200800010 RELATIVE A LA STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF LES SOURCES

RAPPORTEUR : RACHEL DEROUAULT

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) est un organisme issu de la branche famille de la Sécurité Sociale. A ce titre elle développe localement l'action sociale familiale contractualisée avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) au travers de Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG). Ces COG étant elles-mêmes l'application de la Convention Nationale signée entre l'Etat et la CNAF dans le respect des lois de financement de la Sécurité Sociale.

Dans ce cadre la CAFY a invité la ville d'Achères à formaliser sa relation partenariale au travers d'une Convention d'Objectifs et de Financement qui décline pour chacune des structures d'accueil de la petite enfance les objectifs et les conditions de son action et qui génère le versement d'une subvention de fonctionnement (Prestation de Service Unique) liée à l'activité réelle de chaque structure.

La Convention d'Objectifs et de Financement couvrant la période comprise entre le 1^{er} Janvier 2008 et le 31 Décembre 2010 étant arrivée à terme, une nouvelle convention doit être signée pour la période comprise entre le 1^{er} Janvier 2011 et le 31 Décembre 2014. Les trois structures concernées sont : l'accueil collectif du multi accueil Louis Pasteur, l'accueil collectif du multi accueil Les Sources et l'accueil familial de l'ensemble des multi accueils sous la dénomination « Crèche familiale Les Sources ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines les conventions d'objectifs et de financement N°200800008, N°200800009 et N°200800010 des trois structures concernées pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2014 dont les demandes de renouvellement devront être faites par la ville avant le 1^{er} octobre 2013.

R E S S O U R C E S H U M A I N E S

15. CREATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSIONS AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Au regard des projets structurants de la Commune dans les domaines de l'aménagement et du développement du territoire, le recrutement d'un cadre chargé de conseiller l'équipe politique sur leur faisabilité technique et leur mise en œuvre est proposé. Cette personne, placée sous l'autorité du cabinet du maire, assurera le pilotage et la contractualisation des projets et ses missions consisteront à mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement territorial.

Par **26 voix pour et 5 abstentions** (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD, et Magali AUTRET), le Conseil Municipal **décide** la création d'un poste de chargé de missions Aménagement et Développement du territoire, à temps complet, cadre d'emplois des attachés territoriaux à compter du 15 février 2011.

16. CREATION DE L'EMPLOI DE REFERENT PLIE

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Dans le respect de la volonté municipale qui tend à favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi, et ainsi de poursuivre la mission dédiée à l'emploi de référent PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi de Chanteloup les Vignes, rives de Seine) rattaché au SAREF, il est proposé de procéder à la création de l'emploi de référent PLIE contractuel pour une durée d'un an à compter du recrutement de son titulaire. Le titulaire de cet emploi devra maîtriser l'ensemble des dispositifs et acteurs dans les domaines de l'emploi, la formation et de l'insertion professionnelle et plus particulièrement du PLIE. Son expérience en accueil, accompagnement du public et en conduite d'entretiens individuels et collectifs devra être reconnue.

Le coût salarial ainsi que les frais annexes (frais de déplacement, missions etc.) de ce poste sont subventionnés en partie par le Fond Social Européen par l'intermédiaire du PLIE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** le maire à signer le contrat de travail en découlant, ainsi que tout acte en rapport avec la mise en œuvre et le suivi de cette décision.

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2011 : SUPPRESSION DE POSTES

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Afin de tenir compte de l'évolution des services municipaux et de la cessation d'activité d'agents territoriaux, il convient notamment de supprimer les postes à temps complets. Par **26 voix pour et 5 abstentions** (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD, et Assia AUTRET), le Conseil Municipal **décide** de supprimer les postes à temps complet inscrits au tableau des effectifs comme suit :

Grade	Date d'effet	Nombre
Ingénieur territorial	immédiate	1
Attaché principal territorial	immédiate	1

18. DEPENSES D'INVESTISSEMENT - ANTICIPATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris le remboursement de la dette, soit au maximum 2 724 000 €. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Par **26 voix pour et 5 abstentions** (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GYRARD, et Magali AUTRET), le Conseil Municipal **autorise** le Maire à engager les dépenses d'investissement et décide d'entériner l'ouverture de crédits par anticipation du budget primitif 2011 à hauteur de 55 000€.

La séance est levée à 22h45

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 31 mars 2011

Signé le 16 février 2011

Le Maire

Alain OUTREMAN